

DECISION DU 31 OCTOBRE 2002

portant nomination d'un rapporteur adjoint  
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRESIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la décision du 17 octobre 2002 portant nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2002-octobre 2003 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date du 28 octobre 2002 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 31 octobre 2002,

D É C I D E :

Article premier.- Madame Monique SALIOU-GLOUX, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, en remplacement de Madame Michèle DAYRIES.

Article 2.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 octobre 2002

Yves GUÉNA